

Les aides pour s'isoler

Aides, primes et prêts

	Aides	Résidence	Plafond de ressource	Démarches	Montant maximum	Modalité de calcul	Conditions particulières	Où se renseigner ?	
Aides et primes	TVA à 5,5%	Taxes réduites	Toutes (achevées depuis plus de 2 ans)	Aucun	Après travaux	Aucun	Taxe réduite sur fourniture et pose de matériaux et équipements d'économie d'énergie.	Ne vise que les travaux d'amélioration de la qualité énergétique et les travaux indissociablement induits. Performances minimales requises (R idem CIDD)	service-public.fr
	CIDD Crédit d'impôt Développement durable	Avantage fiscal	Résidence principale (achevée depuis plus de 2 ans)	Aucun si bouquet de travaux. Si action seule : 25 000€ (personne seule) 35 000€ (couple)	Avant travaux	8 000 € (personne seule) 16 000 € (couple)	Pourcentage du prix des matériaux et équipements	Taux applicable : 15% si action seule 25% si bouquet de travaux. Performances minimales requises (R)	developpement-durable.gouv.fr
	ANAH Agence Nationale de l'Habitat	Subventions + prime	Résidence principale	Plafond de ressource disponible sur anah.fr	Avant travaux	Aide de base : 1000 € + prime : 3 500€	Pourcentage du montant des travaux réalisés + prime fixe	1 500 € de travaux minimum et à condition d'occuper le logement pendant 6 ans (résidence principale)	anah.fr 0820 15 15 15
	C2E Certificat d'Economie d'Energie	Prime	Toutes	Aucun	Avant travaux	Se reporter aux fiches standardisées	Nombre de KWh cumac rapportés par l'opération	Les travaux doivent répondre précisément aux critères définis dans la fiche standardisée	developpement-durable.gouv.fr
	Prime aide à la rénovation	Prime	Résidence principale	25 000 €* (personne seule) 35 000 €* (couple)	Variable	1 350 €	Prime fixe	Non cumulable avec une aide de l'ANAH. Dans le cadre d'un bouquet de travaux uniquement	renovation-info-service.gouv.fr 0810 140 240
	Aides régionales	Prime	Toutes	Suivant la Région	Variable	Suivant la région	Exonération taxe foncière. Subventions	Montant variable en fonction du Conseil Régional	territoire.gouv.fr anil.org
Prêts	ECO PTZ ou Eco Prêt à Taux Zéro	Prêt à taux zero	Résidence principale	Aucun	Avant travaux	20 000 € (si bouquet de 2 travaux) 30 000€ (si bouquet de 3 travaux ou plus)	Permet de financer le coût TTC des travaux d'économies d'énergie (matériaux inclus) et travaux induits	Réalisation de bouquet de travaux obligatoire (ou amélioration performance énergétique globale du logement). Un seul Eco PTZ par logement. Cumul possible avec CIDD si exigences CIDD respectées (performances minimales) et plafond de ressources (35 000€ pour couple, 25 000€ pour personne seule)	renovation-info-service.gouv.fr et auprès des banques concernées
	Prêt LDD Livret Développement durable	Prêt à taux réduit	Résidence principale	Aucun	Avant travaux	Variable selon les banques	Taux d'intérêt et frais de dossier variables	Taux d'intérêt et frais de dossier variables selon les banques	Auprès des banques concernées
	Autres prêts. Collectivité territoriale. Caisse des retraites	Prêt à taux réduit	Résidence principale	Fixé par la collectivité ou par la caisse des retraites	Avant travaux	Fixé par la collectivité ou par la caisse des retraites	Taux d'intérêt et frais de dossier variables	Produits éligibles au crédit d'impôt	territoire.gouv.fr Auprès de la caisse des retraites